

Marine Le Pen a été condamnée, à verser 10 000 euros d'amende dans l'affaire du faux tract qui l'opposait à Jean-Luc Mélenchon.

Les vraies méthodes du Front National sont souvent à la limite de la légalité, visiblement il arrive que les bornes en soient parfois dépassées.

Aujourd'hui, en condamnant Marine Le Pen, et en relaxant ses militants, c'est bien la chef de parti qui est condamnée. Le jugement du tribunal correctionnel de Béthunes est clair : Marine Le Pen est coupable de « manœuvres frauduleuses » - c'est à dire d'avoir mis sur pied un stratagème dans le but de tromper les citoyens.

Cette nouvelle est très importante car elle montre que la manipulation ne restera par impunie. Un précédent est créé, le Front National ne peut plus dire n'importe quoi. Pourtant l'on peut s'interroger, à quand la délit d'absurdité pour juger de son programme ?